

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

## DES SERVICES DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

# 2017

---





# Sommaire

Éditorial.....	4
1- Éducation Culture.....	5
<i>Soutien à l'enseignement supérieur et à la culture : des crédits complémentaires en 2017.....</i>	5
<i>Enseigner à produire autrement.....</i>	6
<i>Valorisation du patrimoine.....</i>	6
<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques.....</i>	7
<i>Favoriser l'accès et la participation des citoyens à la culture.....</i>	7
<i>Dédoublage des CP en REP+.....</i>	8
<i>Devoirs faits.....</i>	8
<i>L'expérimentation Bac Pro/BTS illustre la bonne collaboration entre académies au sein de la région académique.....</i>	9
<i>Éducation à l'égalité.....</i>	9
2- Écologie, agriculture et aménagement durable des territoires.....	10
<i>Contrat forêt-bois : l'avenir des forêts en débat.....</i>	10
<i>La protection des espaces naturels progresse.....</i>	11
<i>États généraux de l'alimentation.....</i>	11
<i>Aides aux territoires pour la téléphonie mobile et le très haut débit numérique.....</i>	12
<i>Contrats de ruralité.....</i>	12
<i>Accompagnement de la transition énergétique dans les territoires.....</i>	13
<i>Assises nationales de la mobilité : à l'écoute des territoires.....</i>	14
<i>Égalité hommes-femmes : dans le rural aussi !.....</i>	14
3- Cohésion sociale, jeunesse et citoyenneté.....	15
<i>Des professionnels formés aux valeurs de la République et à la laïcité.....</i>	15
<i>Favoriser l'insertion et l'engagement des jeunes en région Bourgogne-Franche-Comté.....</i>	16
<i>Le sport, facteur déterminant de bonne santé : les actions du réseau sport santé bien-être en Bourgogne-Franche-Comté.....</i>	17
<i>HOPE : Des parcours pour l'intégration des réfugiés en Bourgogne-Franche-Comté.....</i>	18
<i>La lutte contre la pauvreté : un plan d'actions en phase avec les besoins des territoires.....</i>	18
<i>Égalité professionnelle.....</i>	19
4- Santé et prévention des risques.....	20
<i>Les services de l'État sont organisés pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.....</i>	20
<i>La qualité de l'air : un enjeu majeur pour la santé et l'environnement.....</i>	21
<i>Lutte contre l'antibiorésistance : une journée d'information régionale sur les enjeux de l'antibiorésistance.....</i>	21
<i>La prévention et la lutte contre la violence faite aux femmes.....</i>	22
5- Finances publiques.....	23
<i>Intervention financière de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté.....</i>	23
6- Modernisation de l'État.....	24
<i>l'État se modernise.....</i>	24
<i>Open source : Sirene.....</i>	25
<i>Égalité entre les femmes et les hommes : Grande cause du quinquennat.....</i>	25
7- Développement économique et emploi.....	26
<i>Informations collectives.....</i>	26
<i>Le Plan d'Action pour le Recrutement dans la Filière Automobile sur l'aire urbaine de Montbéliard/Belfort/Héricourt.....</i>	27
<i>Accélération du programme d'aménagement de la RCEA.....</i>	27
<i>La Voie Ferrée Centre Europe Atlantique : un débat public utile au projet.....</i>	28
<i>Délais de paiement - Relations interentreprises.....</i>	28
<i>Le Programme des investissements d'avenir : de la recherche publique au monde socio-économique.....</i>	29
<i>Développement des coopérations transfrontalières.....</i>	29
<i>Les partenariats avec la Chine en Bourgogne-Franche-Comté.....</i>	30
<i>Programme régional de soutien à l'entrepreneuriat des femmes.....</i>	30

# ÉDITORIAL

---



C'est seulement quelques semaines après mon arrivée à Dijon que j'ai le plaisir de vous présenter ce rapport d'activité des services de l'État en Bourgogne-Franche-Comté. Je viens apporter ma contribution à une région qui a su relever le défi d'une fusion complexe de façon ambitieuse et qui doit continuer à renforcer son action afin de donner à ce territoire une dimension européenne, tant par sa taille et ses richesses culturelles que par ses potentialités économiques. Il reste bien évidemment des obstacles à défaire ou à surmonter et je compte y mettre toute mon énergie dans les années à venir.

J'ai tenu à mettre l'accent dans ce rapport d'activité sur la notion de cohésion. Notre pays en a besoin pour réussir c'est pourquoi ce mot résume les objectifs de l'État en Bourgogne-Franche-Comté. La cohésion doit notamment concerner les territoires, surtout dans une région comme la nôtre dans laquelle aires urbaines et rurales doivent profiter des mêmes chances et de la même attention, car c'est cette diversité qui fait sa richesse. La cohésion doit aussi

être sociale et l'État s'efforce de la faire vivre et de la dynamiser tout au long de l'année par l'insertion du plus grand nombre sur le marché du travail, la promotion du sport et de l'engagement associatif ou encore l'accueil des réfugiés accueillis par la France.

Cette ambitieuse politique de cohésion nationale doit évidemment se faire dans une logique budgétaire sérieuse et responsable et l'État a su répondre au défi de la modernisation de l'action publique. Faire mieux à moyens constants, qualité et sobriété, tel doit être notre credo pour les années à venir.

Vous trouverez dans ce rapport d'activité des éléments qui montrent que l'État est conscient des défis majeurs qui s'imposent à lui en ce début de siècle, et qu'il y apporte tous les jours des réponses ambitieuses et concrètes.

Vous le savez, aujourd'hui les citoyens exigent de savoir ce que fait l'État, comment il le fait et pourquoi il le fait. Ainsi au-delà de l'obligation légale de présenter ce bilan d'activité, j'ai souhaité produire un rapport court, documenté et agréable à lire, que nous diffuserons largement afin de répondre à l'exigence de transparence portée par nos concitoyens.

Ensuite, dans une région rurale aux paysages aussi beaux et à l'agriculture aussi riche, il semble impératif que le développement durable soit une priorité et que celui-ci se fasse avec la volonté de permettre aux agriculteurs de continuer à entretenir le territoire tout en vivant dignement de leur travail. C'est la raison pour laquelle l'État s'est montré aussi actif concernant le contrat forêt-bois 2018-2028 ou encore dans les échanges avec la profession agricole qui ont permis de faire remonter de nombreuses idées clefs au ministère dans la perspective des États généraux de l'alimentation qui ont été un succès et dont nous veillerons à la bonne application.

Enfin, le gouvernement a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat. Faire progresser l'égalité entre femmes et hommes dans les faits, et au-delà du droit : tel est l'enjeu, avec une véritable obligation de résultats. Les services de l'État sont pleinement mobilisés aux côtés de leurs partenaires : collectivités territoriales, associations, entreprises, pour agir concrètement sur tout le territoire, rural ou urbain, et dans tous les domaines : prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, égalité dans la vie professionnelle. C'est pourquoi il m'a paru intéressant d'inclure dans ce document un "fil rouge" témoignant de l'ampleur de l'action de l'État dans ce domaine.

À travers ce rapport, je souhaite vous faire part de l'engagement de l'État au service de tous et au service de la réussite de ce territoire. Cette lecture vous donnera aussi des clés pour comprendre les actions qui ont été menées en 2017 et qui seront poursuivies en 2018.

Soyez assurés que tous les agents de l'État sont mobilisés à mes côtés au service des habitants de la région.

Bernard Schmeltz  
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté

# 1- ÉDUCATION CULTURE



## SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À LA CULTURE : DES CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES EN 2017

Un avenant aux CPER Bourgogne et Franche-Comté a été signé le 3 mars 2017 par le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales.

Issu des concertations menées par l'État et la Région à la rencontre des principales collectivités et acteurs concernés dans chaque département, ce document a permis l'inscription d'opérations nouvelles et des ajustements sur les opérations

déjà inscrites au CPER, par l'octroi de **20,35 M€ à parité État et Région**.

Cette enveloppe complémentaire a concerné majoritairement l'enseignement supérieur, la vie étudiante, ainsi qu'une opération relevant du patrimoine culturel (le soutien à la deuxième phase du MuséoParc à Alésia) et une étude multimodale sur le transport de colis lourds entre Belfort et Strasbourg.



Éco-campus IUT Belfort-Montbéliard

Signer un avenant commun aux deux CPER était donc un symbole fort qui a permis d'illustrer l'union réussie de deux territoires historiquement très proches. C'était également l'occasion de souligner l'implication des partenaires financiers (État, Région et collectivités) dans des projets qui visent à améliorer le quotidien des habitants.

Un quart des crédits dédiés à l'enseignement supérieur dans le cadre des avenants a été investi en Bourgogne-Franche-Comté, soit 8,6 M€ sur les 35,052 M€ accordés au niveau national.

# ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

Dans le cadre des politiques publiques de l'éducation, l'enseignement agricole s'engage pour 4 ans dans un nouveau projet régional. Il fixe les orientations stratégiques et les priorités de travail des 56 établissements (17 publics et 39 privés) de Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre des 5 missions que leur confère la loi : enseignement et formation professionnels ; insertion scolaire, sociale et professionnelle ; coopération internationale ; animation et développement des territoires ; expérimentations et innovations.



Outil de pilotage porté par l'État, la collectivité régionale et l'ensemble des secteurs professionnels concernés, la construction et l'écriture du projet ont fait l'objet d'une large consultation interne avec la communauté éducative et externe avec de nombreux partenaires. Il s'articule autour de **4 objectifs** :

- adapter l'**offre de formation** pour tenir compte à la fois des besoins professionnels et des dynamiques territoriales (84 % de taux net d'emploi en 2015 tous secteurs confondus) ;

- développer **la communication et l'information** pour conforter une offre diversifiée de formation allant de la 4ème au BTS concernnant majoritairement les secteurs de la production, de la transformation, des services et de l'aménagement des territoires ;
- renforcer **la politique éducative** soutenant la réussite de l'apprenant (85 % de réussite aux examens en 2017) et prenant en considération la diversité des 25 000 élèves, apprentis ou adultes ;
- **conforter les établissements dans leurs territoires** et les actions qu'ils souhaitent accomplir en réseau (61 sites de formation scolaire, 35 sites de formation d'apprentis, 31 sites de formation continue, 17 exploitations agricoles et 3 ateliers technologiques).

Ce projet répond à la demande sociétale pour un développement durable et une agriculture compétitive et soutenable. Il demande de la part des formateurs une exigence accrue pour "enseigner à produire et à commercialiser autrement" ; il s'agit ainsi d'accompagner les agriculteurs de demain.



# VALORISATION DU PATRIMOINE



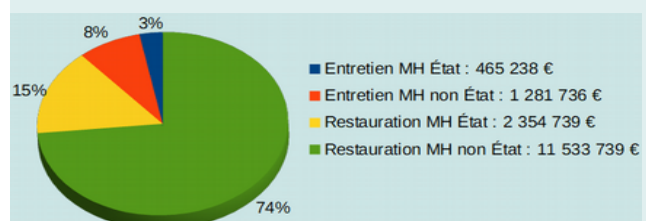
Restauration de l'exceptionnelle couverture de lave de l'église de Poncey-sur-l'IGNON (21).

En Bourgogne-Franche-Comté on dénombre pas moins de 55 000 sites archéologiques, 102 musées de France, 50 communes ayant un site classé, 3600 monuments historiques, 83 sites patrimoniaux remarquables et 11 sites UNESCO, dont 892 sites classés, 2498 inscrits. En 2017, la loi liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) du 7

juillet 2016 a institué les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA) qui se substituent aux commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS). La mission de la CRPA est de proposer toutes mesures propres à assurer la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture.

## Crédits en faveur des monuments historiques : bilan 2017

Au total, les 15,3 M€ investis par l'État - Culture génèrent 34,5 M€ de travaux en Bourgogne Franche-Comté.



92 arrêtés de subvention en investissement (restauration fondamentale) auxquels s'ajoutent 30 subventions sur études et 170 subventions sur entretien courant.

# SOUTENIR LA CRÉATION ET LA DIFFUSION ARTISTIQUES

Le gouvernement a finalisé, en 2017, son engagement en faveur de la reconnaissance et du soutien des structures dont le projet artistique et culturel présente un intérêt général pour la création artistique, et que l'État a décidé à ce titre de labelliser. La structuration des labels dans le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques repose désormais sur un cadre législatif et réglementaire clair et détaillé, notamment au travers de la Loi liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) du 7 juillet 2016.



©Ma scène nationale / Marjolaine Grenier

Cette restructuration législative s'est accompagnée d'un effort budgétaire important puisqu'en 2017 ce secteur a bénéficié d'un abondement de 994 000 €, soit une augmentation de presque 6 % d'un budget atteignant 17 051 429 €, au profit de 11 labels dont 4 scènes nationales, 2 centres dramatiques nationaux, 2 scènes conventionnées

Jeune public, 1 SMAC, 1 centre d'art conventionné et l'Opéra de Dijon comme plusieurs ensembles musicaux dont AEDES, ensemble à rayonnement national et international, et la compagnie de cirque équestre, Rasposo.

Un travail de rapprochement de nombreuses structures a été poursuivi. 2017 a ainsi vu la nomination de Yannick Marzin à la direction unique du Granit, scène nationale de Belfort, et de MA-Scène nationale du Pays de Montbéliard.

La région compte 7 scènes nationales. En 2017, l'État a apporté 4 138 064 € à ces scènes labellisées, soit 28% du budget dédié au spectacle vivant.

La saison 2016-17 a été dense en matière de création pour les CDN et le CCN de Belfort :

- 2 créations et 9 co-productions au CDN de Dijon,
- 2 créations et 5 co-productions au CDN de Besançon,
- 1 création et l'accueil professionnel d'une dizaine de compagnies françaises et étrangères au CCN.

Des créations exigeantes, un soutien à des artistes représentant la richesse et l'avenir du théâtre et de la danse, la présence d'artistes associés de qualité, souvent jeunes ou issus de la diversité confèrent à ces trois lieux une identité forte et un rayonnement local et national.

**Montants totaux dédiés : Spectacle Vivant : 15 295 446 €  
Arts Plastiques : 1 755 983 €**

## FAVORISER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA CULTURE

L'effort financier de l'État en 2017 s'est traduit par un **renforcement des moyens consacrés aux actions favorisant la participation des citoyens à la culture.**

Les moyens dédiés à l'éducation artistique et culturelle et aux interventions territoriales (en QPV - quartier prioritaire politique de la ville -, zones rurales) et en direction des publics dits empêchés (personnes malades, emprisonnées ou sous main de justice ...) ont augmenté de 460 000 € (soit + 9,5 %) en 2017 pour atteindre 5,27 M€.

L'État a plus particulièrement intensifié son **soutien en faveur de l'éducation artistique et culturelle** (EAC) afin d'atteindre le niveau de près de 40 % d'élèves scolarisés touchés au 31 décembre 2017 par une action d'EAC. À cet effet, la DRAC a conclu avec les rectorats d'académie de Besançon et de Dijon une coopération de partenariat. Celle-ci vise à favoriser la convergence d'action des différents services de l'État et la montée en puissance des propositions permettant d'accroître en nombre en qualité le nombre de jeunes bénéficiant d'une pratique culturelle.

C'est ainsi que PARLEMONDE, initié par MA scène nationale et le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux

Arrivants et des enfants du Voyage (CASNAV), a proposé pendant sept mois de résidence en immersion dans les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivant de trois établissements scolaires et d'un centre d'accueil, aux jeunes de mettre en œuvre un processus de création au côté de six artistes européens développant des univers artistiques variés.



L'évènement PARLEMONDE a fait découvrir au public, les 5 et 6 mai 2017 au cœur de Montbéliard, ces créations artistiques porteuses d'une langue prometteuse, celle de la rencontre.

## Focus publics éloignés

L'État intervient également auprès des publics éloignés socialement ou géographiquement dans la cadre notamment de l'application des protocoles Culture-Santé (54 projets à hauteur de 70 774 €), Culture-Justice (24 projets dont 17 dans les maisons d'arrêt) et de la politique de la ville.

Il agit également en faveur de la lecture publique afin de favoriser l'accès de tous aux livres et à la lecture à l'instar du

chantier emblématique de la médiathèque tête de réseau de Haut-Jura-Saint-Claude (Jura - Le Dôme).

Cet équipement central, inauguré au début de l'année 2017, et qui anime aussi trois bibliothèques. D'un coût global de 6,4 millions d'euros, ce projet au sein d'un territoire en difficulté a fait l'objet également d'un contrat territoire-lecture.

## DÉDOUBLEMENT DES CP EN REP+



Conformément aux engagements pris par le ministre de l'Éducation nationale, le **dédoublé des classes de CP**

**pour atteindre 100% de réussite au CP a été appliqué dans les académies de Besançon et de Dijon dès la rentrée 2017 dans les secteurs REP +.** 67 classes ont été dédoublées au bénéfice de 767 élèves, nécessitant 29 enseignants supplémentaires.

Diverses recherches récentes produisent des résultats convergents, confirmant l'effet positif de la réduction de la taille des classes notamment pour les élèves les plus fragiles.

Dans les classes de CP dédoublées, les enseignants ont pris progressivement leurs marques. Ils ont souligné les nombreux bénéfices de la nouvelle organisation : le suivi avec les élèves est facilité car une place plus importante est réservée à l'observation et à la sollicitation de tous les élèves, notamment à l'oral. De ce fait, l'autonomie est renforcée et les élèves interviennent davantage.

## DEVOIRS FAITS

Dans la région académique **20% des effectifs d'élèves en moyenne ont souhaité bénéficier du dispositif "Devoirs faits"**. Initialement de deux heures par élève, le volume horaire hebdomadaire utilisé par les élèves évolue vers l'objectif de quatre heures hebdomadaires à la rentrée 2018.

La mise en œuvre du dispositif est pilotée, dans les deux académies, par un groupe d'inspecteurs qui accompagne les équipes pédagogiques des établissements. L'accompagnement aux devoirs est dispensé principalement dans la journée sur des moments libres dans l'emploi du temps ou en fin de journée et parfois dans le créneau de la pause méridienne.

Les interventions sont majoritairement assurées par des enseignants, des assistants d'éducation et des volontaires du service civique qui bénéficient d'une formation appropriée. Les parents d'élèves et les associations sont également partenaires de ces interventions. L'accompagnement porte sur l'ensemble des devoirs mais deux matières sont particulièrement demandées les mathématiques et le français.



Dans l'académie de Dijon, des étudiants de l'université de Bourgogne participent au dispositif "devoirs faits" en accompagnant à distance (visio, Skype, ...) des élèves d'établissements ruraux dont les étudiants sont originaires. Des rencontres en présentiel sont prévues en fin de semaine. Pour valoriser son engagement, l'étudiant bénéficie de crédits pour la préparation de son diplôme.

Dans l'académie de Besançon, des supports numériques sur l'ensemble des disciplines sont accessibles aux élèves et enseignants. Des activités méthodologiques avec une différenciation selon le niveau des élèves sont proposées ainsi que des tutoriels et une évaluation.



# L'EXPÉRIMENTATION BAC PRO/BTS ILLUSTRE LA BONNE COLLABORATION ENTRE ACADÉMIES AU SEIN DE LA RÉGION ACADÉMIQUE

Une expérimentation pour améliorer l'accueil et la réussite des bacheliers professionnels en sections de technicien supérieur (STS) a été engagée, pour une durée de trois ans, par le ministère de l'Éducation nationale en 2017 afin de passer d'un processus de sélection par les établissements d'accueil à un processus d'orientation en STS. La région académique Bourgogne-Franche-Comté fait partie des trois régions académiques retenues pour mener cette expérimentation.

Ce nouveau dispositif permet aux recteurs d'affecter les bacheliers professionnels en STS en s'appuyant sur l'avis favorable du conseil de classe de terminale.

Un groupe de pilotage a été mis en place au niveau de la région académique; il réunit les chefs des services académiques d'information et d'orientation et des inspecteurs des deux académies. La Direction des systèmes d'information du rectorat de Besançon a été chargée de développer une application informatique spécifique permettant de gérer les avis des conseils de classes et des recteurs à travers le logiciel d'affectation des étudiants dans l'enseignement supérieur. Un suivi pédagogique a été développé auprès des équipes d'enseignement et d'orientation des établissements scolaires.

Cette expérimentation a permis d'augmenter de manière significative l'affectation de bacheliers professionnels en STS.

	Dijon	Besançon
Capacités totales en BTS	2779	2055
Capacités réservées aux bacheliers professionnels	1080	885
% places réservées	38,9%	43,1%
Propositions d'admission	1293	1204
Proposition acceptées	821	731
<b>Terminales professionnelles présents</b>	<b>831</b>	<b>623</b>
<b>Présents</b>	<b>2567</b>	<b>1816</b>
<i>% Bac pro dans capacités réservées</i>	<i>76,90 %</i>	<i>70,40 %</i>

*Bilan du ratio entre les capacités d'accueil et les places réservées aux bacheliers professionnels, étudiants présents à la rentrée de septembre 2017.*

Le dispositif de qualité élaboré par les équipes des deux académies dans le cadre de l'expérimentation (logiciel d'orientation et accompagnement, en lycée et en STS, des élèves et des équipes pédagogiques) sera déployé dans la région académique Auvergne-Rhône-Alpes pour les affectations des bacheliers professionnels en STS à la rentrée 2018.

## ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

**Égalité  
femmes/hommes.  
Une bonne fois  
pour toutes.**

**La loi du 8 juillet 2013 rappelle que la transmission du respect de l'égalité entre les femmes et les hommes se construit dès l'école élémentaire et qu'elle s'inscrit dans les missions des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.**

En 2017, plus de 8925 collégiens et collégiennes, lycéens et lycéennes ont bénéficié d'actions de sensibilisation aux stéréotypes sexués afin d'élargir leurs choix d'orientation avec des semaines de la mixité, des carrefours des carrières, sciences et techniques en tous genres.

Plus de 700 étudiants et étudiantes ont travaillé sur l'égalité professionnelle, le sexisme ou la prostitution étudiante à l'occasion de colloques ou ateliers. Plus de 1600 élèves de primaire se sont exprimés sur le vivre ensemble et le respect mutuel entre filles et garçons à l'école à l'occasion d'ateliers égalité. Environ 600 élèves enseignants et enseignants ont revisité leurs

pratiques pédagogiques afin de lutter contre les discriminations et favoriser l'égalité des chances de tous.

Plus de 130 référents égalité portent des projets d'établissements scolaires en faveur de l'égalité. Le travail engagé est remarquable puisque notre région académique se place dans les 4 premières académies pour son action en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.



Carrefour des carrières

## 2- ÉCOLOGIE, AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES



### CONTRAT FORÊT-BOIS : L'AVENIR DES FORÊTS EN DÉBAT



En 2017, la forêt s'est invitée avec force dans le débat public régional, avec l'écriture du **Contrat forêt-bois régional 2018-2028**, qui a rassemblé pas moins de 150 participants à l'initiative de l'État et de la Région, copilotes du Contrat.

La forêt et le bois sont un enjeu majeur en Bourgogne-Franche-Comté. **La filière occupe 23 500 emplois** (45% dans la construction bois et la fabrication de meubles, 37% dans la sylviculture, l'exploitation forestière et le sciage) **et produit chaque année environ 1 milliard d'euros de richesse**. Ses savoirs faire sont reconnus en France et à l'international. L'export représente 30% du chiffre d'affaire des entreprises de sciage et travail du bois, allant même jusqu'à 80% pour la tonnellerie.

# LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS PROGRESSE

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) est un outil réglementaire qui permet d'appliquer une protection sur un espace naturel. A la différence des Réserves Naturelles, les zones en APPB ne bénéficient pas d'une gestion spécifique, d'actions de recherche, ni de moyens financiers dédiés. Pour autant, divers acteurs locaux peuvent assurer des suivis et des agents assermentés veillent à leur respect.

C'est ainsi que six préfets ont signé en 2017 des arrêtés de protection de biotope, qui visent la préservation de milieux sensibles variés (vallées alluviales, tourbières, falaises et forêts de pente...), abritant des espèces protégées, et qui bénéficient ainsi d'une protection nouvelle ou révisée. Ces arrêtés couvrent 1 770 hectares, répartis sur 14 communes, et portent la surface sous protection de biotope à 32 500 ha pour la région Bourgogne-Franche-Comté.



Ces arrêtés s'inscrivent dans la feuille de route que constitue la stratégie de création des aires protégées validée par le ministère en charge de l'environnement. Ils sont le résultat d'un travail partagé entre la DREAL et les DDT du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de l'Yonne et plusieurs partenaires naturalistes. Ils ont nécessité une concertation importante, souvent de plusieurs années, auprès des élus et des acteurs locaux. Des actions de communication et de signalétique seront menées pour une bonne appropriation de cette réglementation par les usagers de ces espaces.

# ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION

Lancés le 20 juillet 2017 par le Premier Ministre, les États généraux de l'alimentation ont mobilisé onze ministères autour de 3 grands défis :

- Répartir équitablement la valeur pour que les agriculteurs puissent vivre de leur travail grâce à des prix justes ;
- Rétablir la confiance dans les produits agricoles et alimentaires et l'image de notre agriculture ;
- Répondre aux attentes des consommateurs et citoyens en assurant une alimentation toujours plus saine et durable.



**En Bourgogne-Franche-Comté, des échanges nourris entre les acteurs concernés ont émergé 4 idées clefs, transmises au ministère :**

- Développer l'éducation et la formation sur l'alimentation ;
- Améliorer l'accès aux informations sur les produits (origine/traçabilité, valeur nutritionnelle, durabilité) ;
- Renforcer les liens entre consommateurs et producteurs ;
- Utiliser le numérique pour informer/étiqueter/mettre en relation... via un outil "nomade" répondant aux attentes de la société "nomade".

Lors de la clôture des EGA à Paris le 21 décembre, le Premier Ministre, a fixé les grands axes de la feuille de route et les chantiers à conduire en 2018. Ils donneront lieu à une déclinaison régionale.

# AIDES AUX TERRITOIRES POUR LA TÉLÉPHONIE MOBILE ET LE TRÈS HAUT DÉBIT NUMÉRIQUE



**Téléphonie mobile :** Afin de compléter le dispositif de couverture en téléphonie mobile des zones les plus rurales, l'État a organisé une nouvelle campagne de mesures qui a permis l'identification 36 nouvelles communes centre bourg en zone blanche. Sur la Plateforme France Mobile, mise en place fin 2016, les élus locaux ont signalé 301 problèmes de couverture sur la Bourgogne

Franche-Comté. 67 ont d'ores et déjà été priorités et transmis aux opérateurs pour proposer des solutions (construction de pylônes, dispositifs d'amélioration de la couverture in door...). Une commission régionale de téléphonie mobile a été organisée par le SGAR le 23 octobre 2017, pour permettre aux opérateurs de présenter les propositions de solution aux élus des 67 communes prioritaires.

**Très haut débit numérique :** Le Plan France Très Haut Débit vise à **couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2020**, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations, dans les grandes agglomérations et chefs-lieux de département via l'opérateur Orange (conventions zone AMII - appel à manifestation d'intention d'investissement), ou en dehors des grandes agglomérations via les collectivités territoriales et grâce aux subventions publiques dont celle de l'État.



**L'État a décidé de consacrer globalement pour la Bourgogne Franche-Comté une enveloppe de près de 200 M €.** La préfecture de région joue un rôle essentiel de facilitateur entre les opérateurs privés, les collectivités (communes, départements, région), les services centraux de l'État et les préfectures de département.

**Concernant les usages du numérique :** L'État a accompagné financièrement plusieurs projets de développement des usages du numérique (Fab lab, espace de co-working...). En parallèle, une concertation commune avec la Région a été engagée pour définir une stratégie régionale des usages, sous l'égide de l'Agence nationale du numérique (réunion régionale le 18 janvier 2018).

## CONTRATS DE RURALITÉ

Parmi les nombreux outils dont L'État dispose pour soutenir les territoires ruraux, les contrats de ruralité s'inscrivent dans une vision d'ensemble pluri-annuelle de l'action de l'État dans les territoires.



Conclu pour une durée de 4 ans entre l'État et un groupement de communes d'un même territoire rural, chaque contrat de ruralité détermine les enjeux et les besoins de ce territoire et les projets et actions à mener. Il recense l'ensemble des dispositifs de subventions de l'État et des autres partenaires qui seront mobilisés pour les co-financer.

35 contrats de ruralité ont été signés en Bourgogne-Franche-Comté en 2017. Ils concernent l'ensemble des 8 départements de la région, dont trois entièrement couverts (Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne). 50 % de la population de Bourgogne-Franche-comté vit ainsi dans un territoire concerné par un contrat de ruralité.

En 2017, l'État a consacré huit millions d'euros supplémentaires de subventions pour ces territoires ruraux. 106 projets en ont bénéficié, générant ainsi 58 M€ de travaux pour les entreprises locales.

La majorité de ces projets vise à renforcer l'attractivité des territoires avec des actions dans le commerce, le tourisme, le

numérique et le développement économique. D'autres projets concernent le renforcement de l'accès aux soins avec la construction de maisons de santé. Enfin les plus gros projets ont pour objectif la cohésion sociale avec la construction ou la rénovation de médiathèques et de gymnases.

## ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES TERRITOIRES

15

engagements de l'État pour la Bourgogne Franche-Comté

Le Plan Climat énoncé par Nicolas Hulot le 6 juillet 2017 vise à respecter les engagements de l'Accord de Paris pour plus d'énergies renouvelables, moins d'énergie gaspillée et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Les 2 schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) en Bourgogne-Franche-Comté ont été évalués : La transition énergétique reste à amplifier.

### ➔ Le développement des énergies renouvelables constitue un enjeu fort.

L'État (DREAL, en lien étroit avec les DDT) instruit deux types de procédures concernant les projets photovoltaïques (certificats d'éligibilité) et les projets éoliens (autorisations environnementales uniques).

#### Chiffres clefs :

- En 2017, 18 certificats d'éligibilité ont été délivrés pour des projets photovoltaïques et 10 nouveaux dossiers éoliens ont été déposés.
- Puissance des installations raccordées à ce jour : 611 MW d'éolien et 206 MW de photovoltaïque



### ➔ Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

De nombreux territoires sont engagés dans des démarches exemplaires en matière de transition énergétique, notamment les TEPCV.

#### Chiffres clefs :

- 37 territoires-lauréats ;
- 237 conventions et avenants signés, dont 63 en 2017 ;
- 35 M€ d'aides de l'État engagées, dont environ 7,9 M€ en 2017 ;
- Plus de 9 M€ d'aides déjà versées, dont environ 1,1 M€ en 2017 ;
- 12 conventions déjà soldées à ce jour, ayant achevé 100% des actions annoncées.

### ➔ Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) : Pour massifier de telles démarches territoriales, la loi du 17/8/15 demande de déployer des PCAET d'ici fin 2018.

Dès 2017, l'État a commencé à mobiliser d'importants moyens d'accompagnement.



#### Chiffres clefs

- Les territoires concernés par cette obligation : 43 intercommunalités de plus de 20 000 habitants ;
- Fin 2017, 18 d'entre elles avaient pris une délibération pour lancer cette démarche ;
- Près de 120 élus et techniciens ont participé au séminaire du 19/9/17, représentant 2/3 des obligés.

# ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ : À L'ÉCOUTE DES TERRITOIRES

Dans la perspective de la nouvelle loi sur les mobilités, prévue courant 2018, des Assises de la mobilité se sont tenues fin 2017.

La déclinaison régionale a permis de définir en partenariat une politique locale des transports (amélioration de la mobilité au quotidien pour les habitants).

Deux ateliers participatifs ont été organisés au Parc du Morvan et à Dole, sous la présidence des préfets de départements. Puis, l'État et la Région ont organisé à Dijon un troisième atelier plus institutionnel.

Ce sont plus de 250 habitants, représentants associatifs, acteurs de la mobilité, élus locaux qui ont échangé et identifié les freins et les attentes en matière de mobilités propres, solidaires, soutenables, sûres, intermodales et connectées.

Notre région dispose de nombreux atouts avec des filières professionnelles investies dans une mobilité plus respectueuse de l'environnement (offre électrique, gaz, hydrogène). Nos territoires sont mobilisés pour maintenir un maillage de proximité en milieu rural, une offre plus intermodale en ville, pour développer les nouvelles formes

de mobilités (covoiturage, davantage de place au vélo...). Qu'il s'agisse de déplacements, de politique industrielle ou de transition énergétique, ces débats trouveront leur traduction dans des actions concrètes.



Pour retrouver le contenu des débats :  
<http://www.assisesdelamobilité.gouv.fr>

## ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES : DANS LE RURAL AUSSI !

Égalité  
femmes/hommes.  
Une bonne fois  
pour toutes.

L'accès ou le maintien en emploi pour les femmes mères de famille en milieu rural est une des difficultés majeures pointées lors du Tour de France de l'Égalité : En particulier quant aux modes de garde des enfants, notamment sur des horaires élargis ou atypiques. Des dispositifs répondent partiellement à ce besoin : la plateforme « GERE » en Saône et Loire ou l'application « ma cigogne » de Pôle emploi. Ils ont vocation à mettre directement en relation les demandeurs d'emploi ayant un besoin ponctuel de garde avec une offre de proximité.

La ville de Damparis a voté le 27 juin dernier son 2e plan en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour 2017/2020 et a signé la charte européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale.



Signature de la charte européenne hommes/femmes à Damparis, en présence du sous-préfet de Dole

# 3- COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET CITOYENNETÉ



## DES PROFESSIONNELS FORMÉS AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ

Lancée le 30 novembre 2016, la formation « Valeurs de la République et laïcité » rappelle la nécessité de partager les valeurs et principes élémentaires qui fondent une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale », au lendemain des différents attentats perpétrés sur le territoire français.



Dans un contexte de débat public souvent confus autour de la laïcité, ce plan de formation permet de partager une définition commune du principe de laïcité. Mais aussi de rassurer les professionnels en contact avec le public dans les collectivités, les services de l'État et les associations de terrain, quant à leur capacité à répondre aux situations qui la mettent en jeu.

L'objectif initial était de former 10.000 acteurs de terrain. Début novembre 2017, la formation a été dispensée à 2.000 formateurs habilités, aux niveaux régional et national, et à 16.000 professionnels.

**1314 acteurs de terrain formés dans la région**

En Bourgogne-Franche-Comté, la formation a fait émerger un réseau d'acteurs de terrain qualifiés et impliqués qui,

désormais, diffusent une pédagogie de la laïcité dans leurs métiers et territoires. Ils sont 1.314 (ils devraient être 80 de plus en 2018) à avoir été encadrés par 70 formateurs régionaux. Quelque 75 sessions ont eu lieu en 2017 dans les villes principales des huit départements. Elles ont permis d'initier à la laïcité aussi bien des acteurs de la politique de la Ville que du milieu associatif et autres salariés des collectivités ou de l'Éducation nationale.

### La laïcité, l'un des fondements du vivre-ensemble

L'opinion commune définit souvent la laïcité par ses interdits. Les deux jours de formation permettent de considérer ce principe pour ce qu'il est réellement : la laïcité est l'un des fondements du vivre-ensemble et garantit la liberté de religion et de culte. Ainsi, les stagiaires aboutissent assez généralement à une vision commune du principe de laïcité,

conforté par l'alliance d'apports historico-juridiques et l'analyse des cas pratiques.

Les stagiaires sont généralement satisfaits à l'issue de la formation, qui leur apporte de nouvelles compétences et recadre leurs connaissances préalables. Celle-ci « a permis de donner des rappels utiles et plus nuancés sur la laïcité, notamment en définissant des notions connexes ou en rappelant la liberté de pratique religieuse », appréciant par exemple deux stagiaires, cadres au sein du CHU de Besançon.

Grâce à cette formation, les acteurs de proximité peuvent porter un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, afin de créer des conditions de dialogue avec l'ensemble des composantes de notre société.

## FAVORISER L'INSERTION ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Que ce soit par exemple à travers le dispositif Sésame ou le service civique, l'État œuvre pour que les jeunes s'investissent pour leur avenir tout en conjuguant au présent les valeurs de la République.



### Le dispositif Sésame

Le dispositif Sésame s'adresse prioritairement 16-25 ans issus d'une Zone de revitalisation rurale (ZRR) ou d'un Quartier Politique de la Ville (QPV), ayant un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP). Il vise à leur financer des préformations et des formations qualifiantes pour leur permettre d'accéder à un poste d'éducateur sportif ou d'animateur. Des subventions sont pour cela attribuées aux organismes de formation. Depuis le lancement du dispositif en 2015, 110 jeunes ont obtenu une qualification en Bourgogne-Franche-Comté. En 2017, ce sont 122 stagiaires supplémentaires qui ont intégré un parcours de formation : 40% ont un niveau d'étude inférieur ou égal au CAP-BEP et 44% sont issus d'une ZRR ou d'un QPV.



### Le service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans. Accessible sans condition de diplôme et indemnisé, il peut concerner des domaines d'intervention très variés (solidarité, éducation pour tous, culture, sport...). De 6 à 12 mois, les missions sont effectuées auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics, en France ou à l'étranger. Depuis sa création en 2010, 11.712 volontaires ont pu bénéficier d'un contrat de service civique en Bourgogne-Franche-Comté avec, chaque année, une montée en puissance constante : 3.409 jeunes sont entrés en mission en 2017 contre 2.887 en 2016.

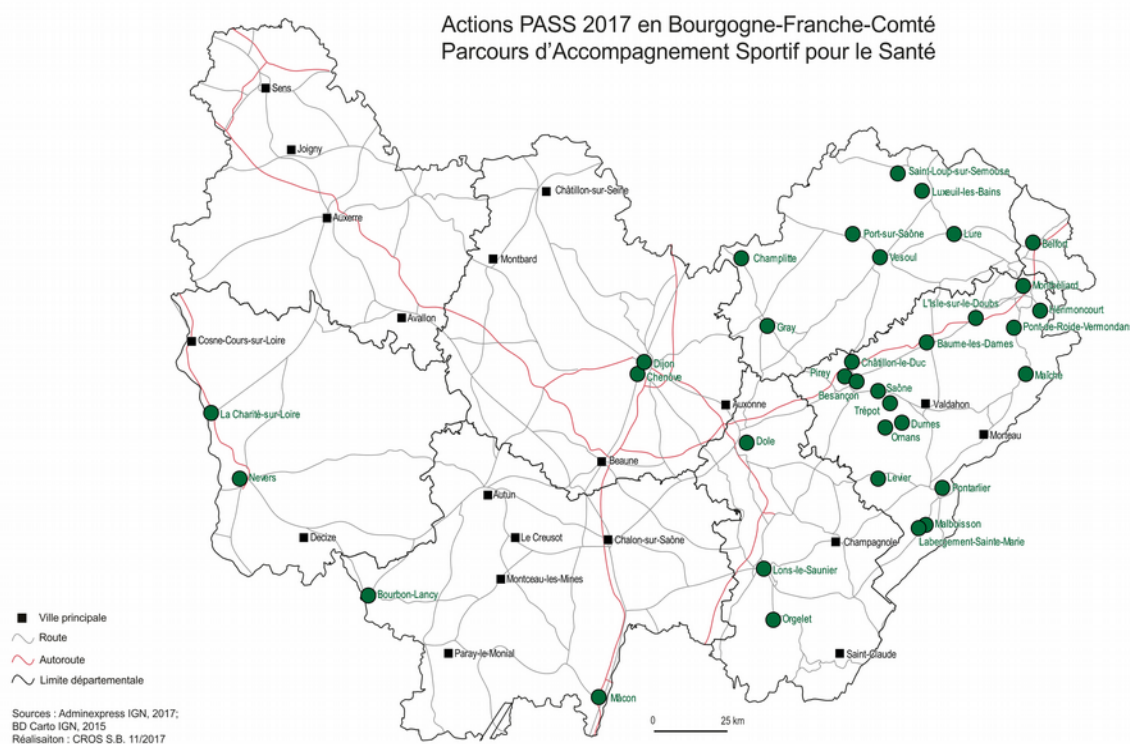


# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous



# LE SPORT, FACTEUR DÉTERMINANT DE BONNE SANTÉ : LES ACTIONS DU RÉSEAU SPORT SANTÉ BIEN-ÊTRE EN BOURGOGNE-FRANCHE- COMTÉ



Faire du sport, c'est prendre soin de son corps, c'est se soucier de son bien-être. Le rôle des Activités Physiques et Sportives en termes préventifs et curatifs a été reconnu par la loi santé du 26 janvier 2016, permettant la prescription du sport sur ordonnance pour les patients souffrant d'affections de longue durée.

Au plan local, la Direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale et l'Agence Régionale de Santé ont élaboré en 2016 un Plan régional Sport santé bien-être afin de développer un ensemble d'actions autour de ces enjeux de santé publique, en s'appuyant sur l'intervention et l'expertise du réseau professionnel Sport santé bien-être.



**Réseau Sport Santé Bourgogne Franche Comté**

C'est dans ce cadre, que s'est étendu en 2017 à l'ensemble de la région le dispositif « Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) ». Il s'agit d'un outil à destination des patients inactifs atteints de pathologies chroniques ou souffrant de facteurs à risques, pouvant aussi être en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de précarité.

Développé d'abord sur le territoire franc-comtois, il concerne en effet désormais 7 départements et 34 villes disséminées sur l'ensemble de notre territoire. 916 personnes ont ainsi bénéficié de ce dispositif dans le cadre de la prescription d'activités physiques par leur médecin traitant. Ainsi plusieurs créneaux d'activité sportive encadrée sont proposés comme la natation, l'aquagym, la marche nordique, la gymnastique douce ou encore le Tai-chi. Le sport prescrit est choisi en fonction des pathologies du patient.

Par ailleurs, tout au long de l'année 2017, L'État a soutenu financièrement, grâce aux crédits du CNDS (établissement public administratif du Centre National Du Sport) des actions visant à développer le sport santé en Bourgogne-Franche-Comté.

Au niveau régional, 19 ligues sportives ont ainsi reçues une aide financière pour décliner localement leur programme fédéral sport santé sur le territoire (montant total 35 000 €), auquel s'est ajouté le soutien financier auprès de nombreuses structures associatives pour un montant complémentaire de 350 000 €.

Ces crédits, par exemple, ont permis au Comité départemental olympique et sportif (CDOS) de Haute-Saône d'organiser une soirée d'information à destination des professionnels de la santé sur le sport adapté sur ordonnance, à la maison des associations de Vesoul. Les médecins, mieux informés sur cette pratique, pourront ainsi proposer à leurs patients les structures adaptées.

# HOPE : DES PARCOURS POUR L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

## HOPE comme Hébergement, Orientation, Parcours vers l'Emploi.

Ce programme synonyme d'espérance s'inscrit dans le cadre d'un dispositif national expérimental, officiellement lancé en mai 2017. L'objectif est de faciliter la sortie des dispositifs d'hébergement, sur l'ensemble du territoire métropolitain, pour 1.000 bénéficiaires d'une protection internationale. Et ainsi de faciliter leur intégration dans la société française.

Cette sortie se fait alors dans le cadre d'un accompagnement et d'un parcours intégré vers l'emploi. En associant hébergement, découverte des métiers, accompagnement social, formation linguistique et formation professionnelle, HOPE vise un accès pérenne à l'emploi et au logement des réfugiés accueillis dans le cadre du droit international.

## Une soixantaine de jeunes bénéficiaires dans la région

Une soixantaine de jeunes réfugiés bénéficie ainsi, depuis octobre 2017 en Bourgogne-Franche-Comté, de parcours d'insertion professionnelle « clés en main ». Le 18 décembre 2017, la préfète de région Christiane Barret s'est rendue à l'Afpa (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) de Chevigny-Saint-Sauveur (Côte-d'Or). Elle a échangé avec plusieurs d'entre eux ainsi qu'avec des représentants publics et privés sur les enjeux de ce dispositif.

## Un partenariat public-privé

Ce programme mobilise autour de lui un grand nombre d'acteurs : services de l'État (DRDJSCS, DIRECCTE...) mais

aussi l'AFPA, les OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés), les entreprises de travail temporaire spécialisées dans l'insertion, Pôle Emploi et l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration).

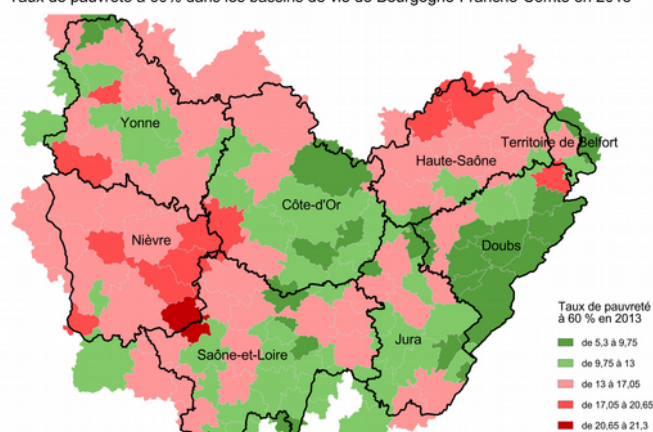
Dès le départ, tous ces partenaires ont signifié leur volonté d'intervenir de façon concertée aux côtés de l'État. Ce partage des rôles a permis une mise en œuvre rapide du dispositif dans la région.



Un premier bilan très positif encourage à poursuivre l'effort collectif. L'action se poursuivra dans les autres départements de la région : une douzaine de jeunes devrait à son tour intégrer ce parcours au printemps 2018. La DRDJSCS de Bourgogne-Franche-Comté continuera à animer ce dispositif aux côtés des acteurs de terrain.

# LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : UN PLAN D'ACTIONS EN PHASE AVEC LES BESOINS DES TERRITOIRES

Taux de pauvreté à 60% dans les bassins de vie de Bourgogne-Franche-Comté en 2013



Source : INSEE / RP 2013  
Conception : DRDJSCS-BFC / Mission d'Appui au Pilotage - Mai 2017  
Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artisque

La moyenne régionale du taux de pauvreté à 60% est de 13% en Bourgogne-Franche-Comté

15 engagements de l'État pour la Bourgogne Franche-Comté

## La lutte contre la pauvreté relève des actions prioritaires de l'État en région.

En Bourgogne Franche-Comté, 13 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit 354 700 personnes pauvres en 2013 (Recensement de la Population, INSEE), leur niveau de vie annuel étant inférieur à 12 111 €. Ce taux est inférieur de 1.5 point à la moyenne nationale et place notre région au 5ème rang des régions métropolitaines les moins exposées à la pauvreté monétaire.

La feuille de route régionale du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2015/2017 matérialise l'action territorialisée de l'État contre la pauvreté. Elle s'articule autour de 4 grandes priorités :

- Le développement de l'accès aux droits ;
- Le développement de la participation des personnes concernées (à travers un Conseil Régional des Personnes Accueillies - CRPA) ;
- Le renforcement de l'animation et de la coordination des acteurs ;
- Le renforcement de l'observation sociale et territorialisée.

Dans chaque département, des actions spécifiques sont mises en œuvre en fonction des priorités locales.

Par exemple, la prévention des expulsions en Côte d'Or, la mise en œuvre du dispositif « habiter mieux » dans le Doubs, la structuration de l'aide alimentaire dans le Jura, l'accompagnement budgétaire et la prévention du surendettement des jeunes dans la Nièvre, la sécurisation du parcours des jeunes avec le « dispositif insertion jeunes » en Haute-Saône, le développement



du pouvoir d'agir des usagers en Saône-et-Loire, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire dans l'Yonne ou encore le suivi du plan local d'accompagnement du non recours aux droits, des incompréhensions et des ruptures (PLANIR) dans le Territoire de Belfort.

Ces actions et d'autres seront soutenues dans le cadre de la nouvelle stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, en cours de définition.

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

**Égalité  
femmes/hommes.  
Une bonne fois  
pour toutes.**



Des "carrefours des carrières au féminin", les semaines de la mixité des métiers, des temps forts comme "sciences et techniques en tous genres" ont été réalisés sur dix bassins d'éducation, permettant d'accompagner **plus de 4380 élèves en 2017**.

Les trophées de l'égalité et de la mixité ont été remis à 10 établissements des deux académies afin d'essaimer les bonnes pratiques de promotion de l'égalité filles garçons dans l'éducation, pour 10 000 euros de prix en 2017.

# 4- SANTÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES



## LES SERVICES DE L'ÉTAT SONT ORGANISÉS POUR LA RESTAURATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

15 engagements de l'État pour la Bourgogne Franche-Comté

La préservation de la ressource en eau est une préoccupation constante, inscrite dans le cadre de la stratégie de l'État en région.

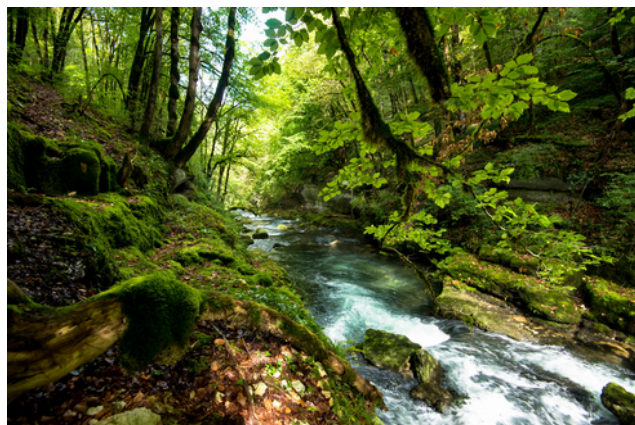
### Appui aux missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

outil d'analyse visuelle des actions planifiées dans chaque département pour faciliter les échanges et construire les stratégies d'interventions collectives.

Deux actions phare ont été mises en œuvre en 2017 :

### Protection d'aires de captage

Identification des actions vertueuses, mobilisation des experts, pérennisation des actions et création de synergies avec les acteurs des territoires. 7 captages ont ainsi été choisis pour la diversité des situations et des problématiques qu'ils représentent.



# LA QUALITÉ DE L'AIR : UN ENJEU MAJEUR POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Durant certaines périodes de l'année, des épisodes de pollution de l'air ambiant affectent le territoire, là où le niveau de concentration d'un ou plusieurs polluants (particules « PM10 », ozone ou dioxyde d'azote) dépasse les limites réglementaires. La gestion de ces épisodes nécessite des actions rapides, claires et cohérentes. Tel est l'objectif des procédures préfectorales dédiées.



En 2016, une réforme interministérielle modifiait ce dispositif pour permettre aux préfets :

- D'anticiper davantage les épisodes de pollution persistants aux « PM10 » et à l'ozone ;
- De maintenir des mesures d'urgence en cas de fluctuation des niveaux de polluants en deçà des seuils réglementaires lorsque les conditions météorologiques le justifient ;
- Et de mieux associer les collectivités territoriales.

Afin d'adapter les dispositifs existant dans chaque préfecture, la DREAL a préparé de nouveaux arrêtés dans un cadre régional coordonné et les a soumis à la concertation appropriée : **à l'été 2017, chaque préfet a pu prendre un arrêté préfectoral cohérent pour décliner ces nouvelles mesures d'urgence.**

L'enjeu sanitaire nécessite aussi de réduire la pollution toute l'année. En ce sens, trois zones de notre région font l'objet d'une vigilance particulière, à travers les plans de protection de l'atmosphère (PPA) de Chalon-sur-Saône, Dijon et Belfort-Montbéliard. Parmi les actions réalisées en 2017 dans ce cadre, citons notamment un suivi fin des pollutions concernées, ainsi que la mise en place de navettes électriques à Dijon (soutenues par l'État via l'appel à projet « ville respirable ») et la limitation de vitesse sur l'A6 aux abords de Chalon-sur-Saône.

# LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE : UNE JOURNÉE D'INFORMATION RÉGIONALE SUR LES ENJEUX DE L'ANTIBIORÉSISTANCE



Chaque année en France, 12 500 décès sont liés à une infection par une bactérie résistante aux antibiotiques. Préserver l'efficacité thérapeutique des antibiotiques en santé humaine et animale est l'affaire de tous : médecins, pharmaciens, vétérinaires, responsables de la prescription et

de la délivrance des antibiotiques, particuliers, éleveurs ou responsables du suivi de la prescription. L'importance de l'enjeu a conduit le gouvernement à adopter un **plan pluriannuel pour diminuer la consommation d'antibiotiques de 25% d'ici 2018** et réduire les conséquences sanitaires et environnementales. Les résultats sont excellents et l'objectif a été atteint, **puisque en médecine vétérinaire, l'usage des antibiotiques a diminué de 37% en 5 ans.** Les actions doivent toutefois se poursuivre et s'amplifier.



Ainsi, en Bourgogne-Franche-Comté, une journée d'information régionale sur les enjeux de l'antibiorésistance a été co-organisée par la DRAAF et l'ARS le 15 décembre 2017. La matinée a été consacrée à la sensibilisation des élèves de bac professionnel et d'étudiants en BTS de la région qui se

destinent au monde de l'élevage. Une retransmission interactive en direct des présentations et débats depuis AgroSup Dijon vers les lycées agricoles des départements de la région a permis de toucher un public de 170 personnes, en plus des participants en salle. Des éleveurs, des vétérinaires, des représentants des laboratoires départementaux d'analyses et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ont expliqué ce qu'est l'antibiorésistance, avec à la clé, des témoignages pratiques sur les moyens d'utiliser les

antibiotiques "comme il faut, quand il faut" dans les élevages. Les interventions de l'après-midi ont permis de croiser les regards et les pratiques entre santé humaine, santé animale et santé environnementale. Les plans nationaux pilotés par les ministères de la santé et de l'agriculture ont été présentés et les actions mises en œuvre à l'échelle régionale en Bourgogne-Franche-Comté ont été détaillées.

## LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

**Égalité femmes/hommes.**  
**Une bonne fois pour toutes.**



Axe fort de la grande cause du quinquennat, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes mobilisent des associations spécialisées, des professionnels du travail social, de la santé, les forces de police et de gendarmerie, et les collectivités territoriales dans chaque département avec la coordination de l'équipe des droits des femmes et de l'égalité.

En Bourgogne Franche-Comté, l'État agréé et finance huit centres d'informations (CIDFF) pour 79 permanences juridiques physiques et 11 points d'accès dématérialisés notamment en milieu rural. En 2017, 13 500 personnes dont 76% de femmes, ont bénéficié de l'accès aux droits notamment grâce au déploiement du numérique dans les maisons de service public et la mise en place de e-consultations. Grâce à ces nouvelles modalités 206 rendez-vous ont pu être tenus et 182 entretiens (173 en 2016) pour 1 027 réponses juridiques (994 en 2016). Plus de 500 professionnels des services de santé, gendarmerie, police, travail social, service d'urgence ont participé à des sessions de sensibilisation et formation sur ce sujet. L'objectif étant d'offrir une réponse la plus coordonnée possible sur les territoires afin de renforcer la sécurisation et prise en charge des femmes victimes de violences. Parce que l'accompagnement des victimes reste une préoccupation : 9 accueils de jour en région, soit a minima un par département (le dernier ouvert en 2017 dans l'Yonne), 7 lieux d'écoute, d'orientation et

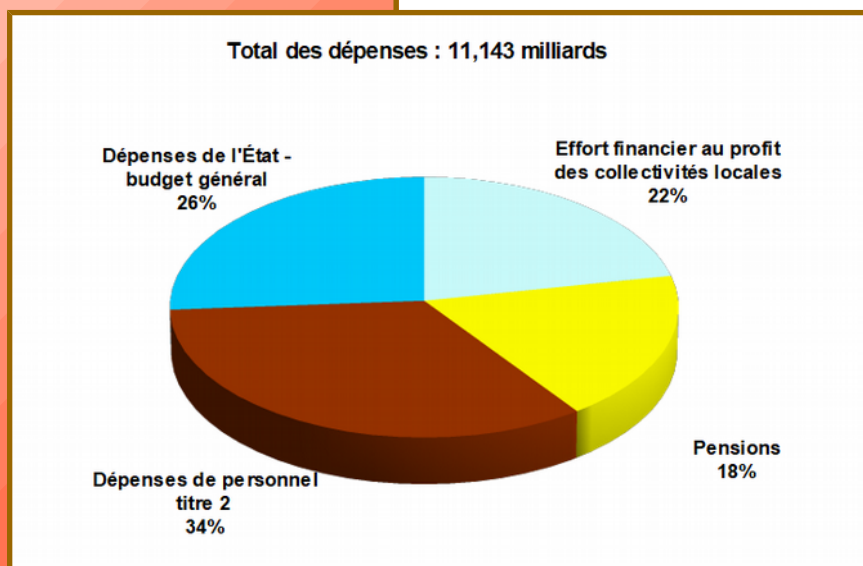
d'accompagnement (LEAO) et le déploiement des réseaux VIF sont financés et déployés avec la collaboration de nos partenaires.



8 mars 2017, remise du label "sexisme pas mon genre" à l'équipe d'Uniscité, en service civique pour leur projet "les cafés contre les discriminations".

Avec les deux académies de Dijon et Besançon un travail de sensibilisation et de formation a été mené sur le cyberharcèlement, identifié comme un véritable enjeu dans les relations filles-garçons chez les jeunes.

# 5- FINANCES PUBLIQUES



## INTERVENTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le montant des dépenses de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté a atteint 11,286 milliards d'euros pour l'année 2016, soit 15,5 % du produit intérieur brut de la région\*.

Ces dépenses se répartissent en quatre grandes composantes :

- **L'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales est de 2,43 milliards d'euros.** Ce sont 2,3 milliards d'euros de dotations qui constituent des prélèvements sur recettes de l'État parmi lesquelles figurent la DGF, le FCTVA et les compensations de transfert de compétences. Les collectivités locales ont reçu divers concours retracés au sein de la mission "relations avec les collectivités locales" pour un montant de plus de **132 millions d'euros.**
- **Les dépenses du budget général et autres comptes d'affectation spéciaux** sont retracées au sein des diverses missions assurées par l'État dans la région. **Elles représentent hors dépenses de personnel plus de 2,9 milliards d'euros.** Dans cette catégorie figurent les mesures fiscales en faveur des particuliers et des entreprises (2,1 milliards d'euros) les dépenses de fonctionnement des services de l'État (plus de 240 millions d'euros), les investissements et les subventions hors mission "relations avec les collectivités locales" (457 millions d'euros).
- **Les rémunérations et les charges sociales des agents de l'État titulaires et contractuels qui figurent dans les plafonds d'emplois définis en loi de finances initiale représentent près de 3,74 milliards d'euros.**
- Les pensions comptabilisées au sein d'un compte d'affectation spéciale concernent principalement les pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité.  
**Le montant des pensions versées s'élève à plus de 2 milliards d'euros.**

\* Ce montant exclut les dépenses des opérateurs (ASP, universités, CROUS, ARS...) soit près de 1,7 milliard d'euros, et les 3,594 milliards d'euros correspondant aux avances mensuelles faites aux collectivités locales sur le produit attendu de la fiscalité.

# 6- MODERNISATION DE L'ÉTAT



## L'ÉTAT SE MODERNISE

En 2017, l'État s'est engagé fortement dans la transformation numérique des services, avec des projets lancés pour la mise en place d'outils collaboratifs et l'intégration des nouvelles formes de travail à distance, le développement des mutualisations via une plateforme informatique de prêts de ressources, la gestion électronique de courrier, les webconférences poste à poste et un site de covoiturage entre agents des administrations publiques.

secteurs : véhicules, standards téléphoniques, reprographie, communication, médecine de prévention, expertise juridique, contrôles réglementaires des bâtiments, etc.

La modernisation de l'État s'est traduite également par des mesures de simplifications vis-à-vis des usagers, des collectivités et des professionnels, avec parfois une initiative départementale ou régionale (exemples : visioconférence entre greffiers et justiciables à la Maison de l'État de Louhans ; simplification de la gestion des débits de boissons en Saône et Loire ; mise en place dans la Nièvre d'un dispositif de diffusion des appels à projets (AAP) en faveur des collectivités locales et des entreprises ; ouverture dans l'Yonne de points numériques pour former et informer les usagers ; dématérialisation des autorisations viticoles via la plateforme VITIPLANTATION,...)



Au-delà du numérique, la modernisation de l'État s'est poursuivie dans les domaines :

- des ressources humaines, avec une réflexion active sur la valorisation des compétences
- des achats mutualisés régionaux
- de la gestion optimisée des bâtiments de l'État, avec notamment l'élaboration du schéma directeur de l'immobilier régional
- des mutualisations, avec dans le « Cahier régional des mutualisations » des préconisations pour nombre de





# OPEN SOURCE : SIRENE

**sirene.fr** Fournisseur officiel d'information sur chacun des 10 millions d'établissements. Un service de l'Insee.

Accueil | Télécharger gratuitement la base Sirene® | Constituer gratuitement une liste d'établissements sur mesure | Rechercher une entreprise

Recherchez toutes les entreprises et leurs établissements. Sirene® est la base de données officielle, actualisée tous les jours, regroupant les 10 millions d'établissements en activité.

Entreprise - Etablissement

Saisir un Siren (9 chiffres) ou un Siret (14 chiffres)

Saisir une raison sociale (personne morale) ou (nom et/ou prénom) (personne physique)

Adresse

Saisir un numéro, un type ou un libellé de voie

Saisir un nom de commune ou un code postal

Rechercher

Depuis le 1er janvier 2017, SIRENE est devenu gratuit ! Le Système d'Identification au Répertoire des Entreprises et Établissements géré par l'Insee est la base de données de référence qui recense en temps réel toutes les entreprises et établissements de France. On peut y trouver notamment l'implantation géographique, le secteur d'activité, les effectifs salariés et la date de création des 320 000 établissements implantés en BFC. Autant de données particulièrement utiles aux entreprises et à ceux qui veulent en créer !

Pour obtenir la base SIRENE, c'est simple : <http://www.data.gouv.fr>. Toutes les bases sont accessibles gratuitement, et mises à jour quotidiennement. C'est aussi sur ce site que sont proposés plus de 30 000 jeux de données mis à disposition par les administrations depuis l'entrée en vigueur de la Loi pour une République Numérique. Il est possible également d'obtenir une information plus ciblée : consulter la fiche d'une entreprise bien précise, créer une liste d'établissements selon vos propres critères. Tout cela est possible et toujours gratuitement sur <http://www.sirene.fr>

Cela fait déjà quelques millions de données à portée de clic ! Pour le reste, l'Insee poursuit sa politique de gratuité et d'information gratuite et accessible pour tous : chaque mois c'est plus de 3 millions d'internautes qui viennent s'informer sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

## ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : GRANDE CAUSE DU QUINQUENNAT

**Égalité femmes/hommes. Une bonne fois pour toutes.**

La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, est consacrée « Grande cause nationale » et est une priorité du Gouvernement pour la durée du quinquennat.

Un Tour de France de l'Égalité a ainsi été lancé. Initié le 5 octobre en Bourgogne Franche Comté, en présence de la secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, il a rassemblé plus de 1140 personnes via 24 ateliers organisés dans des lieux privés (entreprises) ou publics (écoles, centres d'hébergement d'urgence, médiathèques) sur l'ensemble des départements.

Au travers de ces échanges, 7 problématiques ont pu être identifiées : la méconnaissance des droits des femmes, la nécessité de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge, les inégalités dues à la fracture territoriale, des besoins d'accompagnement des professionnels, la nécessité de repenser les modes de garde d'enfant et la difficile conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, les difficultés d'accès des femmes à un emploi de qualité. L'ensemble de ces constats a été remonté au niveau national afin d'alimenter la stratégie de l'État pour les années à venir.



Visite de Marlène Schiappa en Bourgogne-Franche-Comté

# 7- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



## INFORMATIONS COLLECTIVES

Dans le cadre du plan « Développer une offre de service sur la fonction RH au bénéfice des PME (moins de 250 salariés) et des TPE (moins de 10 salariés) », la DIRECCTE organise et anime pour les dirigeants d'entreprises un cycle d'informations collectives sur des sujets de leur choix portant sur le droit du travail et les mesures d'aide à l'emploi.

Cette prestation, d'une durée de deux heures en fin de matinée ou en soirée, entièrement gratuite, est réalisée par les services de la DIRECCTE (agents du siège et des unités départementales) en collaboration avec des partenaires susceptibles de sensibiliser et réunir les chefs d'entreprise : Chambres consulaires, clubs d'entreprises, Pôle emploi, APEC, ARACT, Maisons de l'emploi, Communautés de communes, organisations professionnelles...

En 2017, huit séances ont eu lieu sur les thèmes suivants : la santé et la sécurité au travail, la durée du travail, le travail illégal, l'égalité professionnelle, les jeunes travailleurs et les stagiaires, le recrutement, l'emploi partagé. Elles ont réuni 152 participants.



Les retours des chefs d'entreprise sur cette première année de programmation sont très positifs.

Trois points sont à retenir :

- L'information collective vient redonner à la fonction RH sa dimension stratégique et permettre d'obtenir une effectivité du droit dans les entreprises ;
- Les règles, méthodes et outils communiqués sécurisent le dirigeant ;
- Le cycle permet d'établir avec les intervenants de l'inspection du travail un climat de confiance et un échange constructif propices à une meilleure effectivité du droit.

Récemment une convention a été signée avec l'U2P (Union des Entreprises de Proximité) pour organiser des informations collectives auprès de leurs adhérents et de créer un relais pour diffuser ces informations auprès des TPE.



# LE PLAN D'ACTION POUR LE RECRUTEMENT DANS LA FILIÈRE AUTOMOBILE SUR L'AIRE URBAINE DE MONTBÉLIARD/BELFORT/HÉRICOURT

L'usine PSA de Sochaux (10 500 salariés) a annoncé en avril 2017 son besoin de 1 500 personnes supplémentaires en vue de faire face au succès du nouveau 3008. Cette vague de recrutement, une première à cette échelle depuis les années 2000, conditionnait la mise en place d'une nouvelle équipe "VSD" (Vendredi Samedi Dimanche) à compter de septembre et l'augmentation des capacités de production.

Ce développement de l'activité de PSA dynamise par ailleurs l'ensemble de la filière et du bassin de Belfort/Montbéliard/Héricourt, avec un besoin en recrutements estimé à de plus de 1000 personnes.

Sur initiative du préfet du Doubs et de la DIRECCTE, un plan d'action pour le recrutement dans la filière automobile (PARFAU), coordonné par une instance de pilotage (regroupant PSA, Préfecture, DIRECCTE, Pôle Emploi, Conseil Régional, missions locales, Entreprises de travail temporaire, PRISME Emploi ...), a été mis en place en mai pour répondre aux besoins. Son objectif est d'assurer une liaison efficace de l'ensemble des partenaires concernés, en transparence de l'action de chacun.

Une cellule technique, animée par Pôle Emploi, a été instaurée avec pour missions d'assurer le lien entre les prescripteurs et les employeurs, de traiter quotidiennement les candidatures, d'organiser le sourcing, et de définir les actions d'ingénierie nécessaires aux recrutements. Les circuits entre les différents intervenants ont été précisés autour d'une logique de simplification.

**Le plan d'action a permis de répondre aux besoins de PSA, qui a pu mettre en place dans un délai de 4 mois, son équipe VSD.**

Les travaux se poursuivent en 2018, pour accompagner les entreprises de la filière et répondre aux besoins du bassin.



## ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LA RCEA



RCEA section Paray-Ciry

En 2017, près de 70 M€ ont été consacrés en région à la poursuite du programme d'aménagement du réseau routier national et à l'accélération de la Route-Centre-Europe Atlantique (RCEA).

Ainsi, les travaux se sont poursuivis sur trois sections de la RCEA (carrefour RN 70 x RN 80 dans le secteur de Montchanin, première partie de la section Blanzay-Montchanin et une première partie de la section entre Paray-le-monial et Ciry-le-Noble. Deux nouvelles sections de travaux entre Paray-le-Monial et Charolles ainsi qu'au niveau du Créneau de Gênelard ont pu être lancées. Ces chantiers améliorent la desserte pour des territoires plus dynamiques et attractifs.

# LA VOIE FERRÉE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE : UN DÉBAT PUBLIC UTILE AU PROJET

Mieux relier la façade Atlantique à la façade Est de notre pays par une voie ferroviaire modernisée, électrifiée et au gabarit fret, permettre la connexion de la ligne Nevers-Chagny-Dijon à la ligne TGV en gare du Creusot-Montchanin, tels sont les principaux objectifs de la VFCEA, projet majeur du Contrat de Plan 2015-2020. (coût estimé de 560 M€).

Un tel projet nécessite des études techniques approfondies, mais surtout une connaissance partagée du dossier par l'ensemble des acteurs du territoire.

C'est pourquoi le ministre des transports a demandé à SNCF Réseau, maître d'ouvrage de l'opération, de conduire avec l'État et la Région, principaux partenaires financiers, une grande concertation sur ce projet.

Organisé par la Commission Nationale du Débat Public du 15 décembre 2016 au 20 mars 2017, ce débat, qui a donné lieu à une cinquantaine de réunions, ateliers thématiques et visites de terrains, a été un succès avec 2200 participants. Il a permis d'apporter des réponses aux questions des habitants de la Nièvre et de la Saône-et-Loire, et des opérateurs

économiques au plan national et international. Il a mis en évidence des attentes fortes, notamment en termes de performances de la ligne entre Nevers et Dijon.

SNCF Réseau a décidé en juillet de poursuivre le projet en dégagant des priorités, en particulier sur la régénération de la voie. Cette position est conforme aux préconisations du rapport de la Commission d'Orientation des Infrastructures, remis à la ministre des transports début 2018.



*Débat public à Montchanin*

## DÉLAIS DE PAIEMENT - RELATIONS INTERENTREPRISES

**Seules 1/3 des entreprises payaient leurs factures à l'heure en 2015.**



La DIRECCTE a rédigé 27 avertissements, 28 injonctions et 7 procès-verbaux.

Des manquements ont été constatés dans 35% des cas. Parmi ceux-ci, 43% ont donné lieu à des suites pédagogiques.

Si l'amende administrative maximale peut désormais atteindre 2 millions d'euros, celles fixées en 2017 dans la région n'excèdent pas le centième, assorties d'une publicité systématique, comme requis par la loi.

Les retards de paiement interentreprises contraignent les créancières à recourir à des financements de court terme auprès des banques. Ils ont donc un impact négatif sur leur trésorerie, sur leur compétitivité, et pour les plus fragiles, sur leur existence. Ces retards représentent 15 milliards d'euros non mobilisables pour les PME.

En 2017, 170 contrôles ont été réalisés en Bourgogne Franche Comté et notamment dans les secteurs suivants :

- L'industrie (environ 60 contrôles) ;
- Le transport (20) ;
- Les GMS (20) ;
- Autres (construction, travaux, alimentaire, entreprises publiques...).

Par ailleurs, les injonctions ont fait l'objet d'un suivi afin d'assurer la mise en conformité et donc la réduction des délais de paiement.

En 2016 et pour la première fois depuis plusieurs années, le retard moyen de paiement par rapport au délai légal autorisé a diminué en France (11,6 jours en 2016 contre 13,6 jours en 2015). **Au regard de l'impact sur les TPE/PME, la bonne application des dispositions relatives aux délais de paiement demeurera un axe prioritaire en 2018.**

# LE PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR : DE LA RECHERCHE PUBLIQUE AU MONDE SOCIO-ÉCONOMIQUE



L'État, au travers du Programme des Investissements d'Avenir, a annoncé près de 365 M€ d'investissement au profit de projets portés par les acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Bourgogne-Franche-Comté. L'État réaffirme ainsi que l'économie de la connaissance est une composante essentielle de notre modèle de croissance. C'est ainsi que :

- 330 M€ ont été alloués au titre de l'excellence de la recherche et de l'attractivité internationale du site (projet « ISITE-BFC ») ;
- 15 M€ ont été engagés pour améliorer le lien science-société (deuxième tranche du projet « SATT Grand Est ») et que plus de 4M€ ont été attribués, via le projet ISITE, à des projets de recherche et de formation qui associent très souvent l'industrie ;
- 19 M€ ont été mobilisés pour renforcer la structuration et l'organisation des formations de l'enseignement supérieur en deux grands cursus Licence et Master-Doctorat : licence (au travers du projet de Nouveaux Cursus à l'Université « Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté ») et master-doctorat (au travers du projet d'École Universitaire de Recherche « Ingénierie et innovation au travers des sciences physiques, des hautes technologies, et de l'interdisciplinarité »).

Ces succès, remportés par les acteurs de terrain, soulignent leur participation concrète à l'émergence d'une université fédérale de recherche, attractive au niveau international, qui est fortement soutenue par l'État.

## DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES

En 2017, les services de l'État et notamment le SGAR se sont mobilisés au côté du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour le développement des coopérations transfrontalières, dans le cadre de la stratégie de coopération 2016-2020 mise en place par la Conférence TransJurassienne (CTJ). Deux outils complémentaires ont été mis en place afin de promouvoir le vivre ensemble transfrontalier, axe clé de cette stratégie :

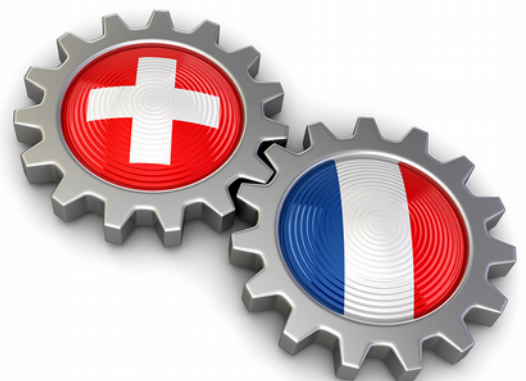
- Les Matinées de la CTJ. Il s'agit à chaque fois de présenter les cadres institutionnels des politiques publiques des deux côtés de la frontière et de faire dialoguer les services en charge de dossiers qui

gagneraient à être travaillés en transfrontalier. Une première matinée consacrée à la santé, et co-organisée avec l'ARS, a connu un franc succès et elle a réuni plus de 80 personnes à Sevenans en septembre 2018. Deux matinées sont prévues pour 2018 (Comparaison des outils et méthodes de prospective territoriale et Promotion-valorisation Touristique) ;

- le Fonds Petits Projets Transfrontaliers-FPPT. : Mis en place à titre expérimental afin de favoriser de petites coopérations de proximité, il a permis de soutenir à ce jour 4 projets. D'autres demandes en cours d'instruction, démontrent qu'il trouve progressivement sa place dans la palette des outils de coopération franco-suisses .

*En 2017 l'État et la Région ont aussi mobilisé leur outil commun, l'Observatoire Statistique Transfrontalier de l'Arc Jurassien-OSTAJ, qui repose sur les compétences de l'INSEE afin d'affiner la connaissance des 4 territoires de coopération identifiés par la stratégie grâce à des portraits de territoires. Ils viennent compléter la mise en place de plateformes transfrontalières locales, auxquelles les préfetures sont associées, afin de faire émerger des projets locaux.*

*Enfin les services de l'État ont activement participé, grâce à une coordination mise en place au SGAR et en partenariat avec la Région, à la programmation d'Interreg V France-Suisse en fournissant des avis techniques sur plus de 20 projets. Ces avis ont permis d'éclairer l'autorité de gestion et de faciliter les arbitrages et décisions lors de comités de programmation.*



# LES PARTENARIATS AVEC LA CHINE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



La nécessité de mieux appréhender les relations de notre région avec la Chine afin d'en exploiter tout le potentiel est apparue lors de la visite à Dijon de l'ambassadeur de Chine en novembre 2016.

Les services de la préfecture de région (conseillère diplomatique, DIRECCTE) et le Conseil régional se sont mobilisés à cet effet en co-organisant un colloque qui a réuni, le 5 décembre 2017, une centaine de participants -collectivités territoriales, acteurs économiques, établissements scolaires et universités, services et opérateurs spécialisés de l'État- venus partager leurs expériences et leurs attentes ainsi que leur connaissance de la Chine.

L'impulsion politique et la perspective diplomatique ont été données à l'événement par la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay et par un message du secrétaire d'état auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, M.Jean-Baptiste Lemoyne. Deux tables rondes thématiques sur le tourisme et l'agro-alimentaire (vin, produits laitiers et élevage) ont permis de travailler sur des sujets concrets, d'intérêt pour la région.

On retiendra des échanges :

- la marge de progression pour notre région dans ses échanges économiques avec la Chine, et ses ambitions en matière de tourisme ;
- la nécessité, pour être efficace, d'agir « groupés » et dans la durée, en capitalisant sur les expériences existantes ;
- l'appétence et l'engagement des établissements scolaires et universitaires en matière de partenariat et de mobilité -y compris l'accueil d'étudiants chinois.

Et in fine, l'importance de poursuivre la réflexion stratégique en s'appuyant sur tous les acteurs concernés dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le conseil régional.

**Égalité  
femmes/hommes.  
Une bonne fois  
pour toutes.**

## PROGRAMME RÉGIONAL DE SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT DES FEMMES



Mené en partenariat avec la Caisse des dépôts et le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, **le concours "initiative au féminin" a permis de valoriser six projets en 2017, avec un montant de 17 000 euros de prix.**

Les femmes de notre région créent de nouveaux services en s'appuyant sur les nouvelles technologies: plateforme de mise en relation entre employeurs et salariés du secteur médico-social (Merempsa à Dijon, Côte-d'Or), réseau social de mise en commun d'agenda (Piquoti, Charnay-les-Mâcon, Saône-et-Loire).

Elles développent des produits technologiques (Steel Habitat, maisons en ossature métallique à Eternoz, Doubs) et écologiques (Druidès, cosmétiques « bio » sans allergènes, Fragnes la Loyère, Saône-et-Loire), et contribuent au développement touristique et au rayonnement des savoir-faire du territoire (les lodges du

Canal de Bourgogne, Chassey, Côte-d'Or, et la Maison Géraldine Louise, négoce de vins à Rosey, Saône-et-Loire).

Le soutien aux réseaux Kelles énergie de Bourgogne-Franche-Comté a permis de développer des actions collaboratives entre porteuses de projets et marraines cheffes d'entreprises et un outil innovant de mise en situation avec le serious game « Kreatrix ».



8 mars 2017 - la préfète met à l'honneur les créatrices d'entreprises de la région



# Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

